

Les droits féodaux à la fin du XVIIIe siècle

Titre(s) : Les droits féodaux à la fin du XVIIIe siècle : Cahiers de doléances dans le Rhône

Auteur(s) : PAGE J.

Editeur, producteur : Lavenir, 1939

Classification décimale Dewey : L/944.04

Résumé ou extrait : Remontant au XIVe siècle, les cahiers de doléances recueillent vœux, demandes et protestations adressés au roi ; ils sont rédigés dans le cadre des États généraux, assemblée des trois ordres du royaume – clergé, noblesse et Tiers État (le peuple) – convoquée par le gouvernement dans une période de difficultés. On peut citer les cahiers rédigés en 1483 pour les États généraux réunis sous Charles VIII à Tours, ceux de 1560 durant la minorité de Charles IX à Orléans ou ceux de 1614 sous Louis XIII à Paris (les derniers avant 1789). Les plus célèbres cahiers de doléances sont ceux de 1789, rédigés pour les États généraux que Louis XVI décide de convoquer à Versailles pour le 1er mai 1789 afin de trouver une solution au déficit du pays. Les trois ordres se réunissent dans le cadre des circonscriptions judiciaires – appelées globalement bailliages au nord et sénéchaussées au sud –, pour rédiger leurs doléances et élire les députés qui les représenteront à l'assemblée. La France est découpée en plus de 400 bailliages électoraux en janvier 1789.

Sujet(s) : Lyon et Région

Image de présentation : <https://humbert-de-groslee.bibli.fr/images/vide.png>

Text alternatif image de présentation : vide.png